
 DECRET N° 2021/758 DU 29 DEC 2021

ordonnant la publication au Journal Officiel du texte portant Accord de Crédit IDA N° 6770-CM, d'un montant de 179,7 millions d'euros, soit environ 117,8 milliards de francs CFA, conclu le 12 octobre 2021 entre la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet d'Amélioration et de Valorisation des Investissements dans la Vallée de la Bénoué (VIVA-BENOUE).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** l'ordonnance n° 72/11 du 26 août 1972 relative à la publication des lois, ordonnances, décrets et actes réglementaires ;
- Vu** la loi n° 2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 ;
- Vu** la loi n° 2021/010 du 21 juin 2021 portant ratification de l'ordonnance n° 2021/002 du 26 mai 2021 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 ;
- Vu** la loi n° 2021/016 du 09 juillet 2021 portant ratification de l'ordonnance n° 2021/003 du 07 juin 2021 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 ;
- Vu** le décret n° 77/4 du 06 janvier 1977 portant réglementation de la publication des actes au Journal Officiel de la République Unie du Cameroun ;
- Vu** le décret n° 2021/556 du 16 septembre 2021 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec l'Association Internationale de Développement (IDA), un Accord de Prêt d'un montant de 179,7 millions d'euros, soit environ 117,8 milliards de francs CFA, pour le financement du Projet d'Amélioration et de Valorisation des Investissements dans la Vallée de la Bénoué (VIVA-BENOUE),


DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Est ordonnée, la publication au Journal Officiel du texte portant Accord de Crédit IDA N° 6770-CM, d'un montant de 179,7 millions d'euros, soit environ 117,8 milliards de francs CFA, conclu le 12 octobre 2021 entre la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet d'Amélioration et de Valorisation des Investissements dans la Vallée de la Bénoué (VIVA-BENOUE).

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
 PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
 SECRETARIAT GENERAL
 SERVICE DU FICHER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
 LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
 COPIE CERTIFIEE CONFORME
 CERTIFIED TRUE COPY

Yaoundé, le 29 DEC 2021

REPUBLICQUE DU CAMEROUN
 PAIX - TRAVAIL - PATRIE
 LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

 PAUL BIYA